

COMPTE-RENDU

Réunion du Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher aval

Date : Vendredi 17 Décembre 2010 à 9h30

Lieu : Maison de la Communauté de Communes Val de Cher Saint Aignan (39, rue Maurice Berteaux - 41110 Saint Aignan sur Cher)

Etaient présents : voir fiches annexe

Le vendredi 17 décembre 2010 à 9h30 s'est tenue, dans les locaux de la communauté de communes Val de Cher Saint Aignan, une réunion du Bureau de la CLE du SAGE Cher aval.

A cette occasion, le Bureau s'est élargi aux membres d'un comité technique regroupant les techniciens, ingénieurs et chargés de mission des principaux partenaires du SAGE (cf. annexe 2 : liste de présence Comité Technique).

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

1. Validation du logo du SAGE Cher aval,
2. Présentation du rapport final (*avant validation*) de l'étude « Etat des lieux » du SAGE Cher aval par le bureau d'études GEO-HYD.

M. Pierre LESTOQUOY (*Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher aval*) ouvre la séance à 9h45.

M. LESTOQUOY remercie les membres du Bureau de leur présence (cf. annexe 1 : liste de présence Bureau) et indique qu'un nouvel arrêté de composition de la Commission Locale de l'Eau a été signé par le Préfet de Loir-et-Cher le 9 décembre 2010, suite aux changements issus des élections régionales. Cet arrêté est téléchargeable sur le site <http://www.gesteau.eaufrance.fr/>. Les modifications sont :

- le nouveau représentant du Conseil Régional du Centre est M. Gilles DEGUET,
- le nouveau représentant des Chambres de Métiers et de l'Artisanat est M. Franck BARRAS,
- 3 représentants d'usagers ont sollicité une représentation fonctionnelle (*du type « M. le Président ou son représentant »*) > la Chambre d'Agriculture de l'Indre, la CRCI Centre et l'UFC – Que Choisir Région Centre,
- le collège de l'Etat a subi des modifications en lien avec la RGPP.

M. LESTOQUOY indique également que nous avons la confirmation que l'étude « Etat des lieux – Diagnostic » sera financée à 16,65 % par l'Europe, via le Programme Opérationnel FEDER Région Centre, mesure 34 : « Connaissance, gestion de la biodiversité, des paysages régionaux et des ressources naturelles ». Pour mémoire, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne intervient à hauteur de 60 %, et les collectivités concernées (CR et CG) complètent le plan de financement.

Il rappelle les points à l'ordre du jour, propose de passer au premier point et laisse la parole à M. Adrien LAUNAY (*animateur du SAGE Cher aval et chargé de mission à l'Etablissement public Loire*).

Point n°1 : Validation du logo du SAGE Cher aval

M. LAUNAY présente les différents logos proposés lors d'une précédente réunion du Bureau et rappelle celui qui avait été retenu, avec demande de modification de la police d'écriture. Cette modification faite, le logo est proposé.

M. Josselin DE LESPINAY (*représentant de l'Association Nature Centre*) propose de mettre une majuscule au mot « Cher ».

Cette modification faite, le logo suivant est approuvé par les membres du Bureau.



M. LAUNAY donne ensuite la parole au bureau d'études GEO-HYD, représenté par M. Arnaud JACQUET et Mlle Claire BAUDELLOT.

Point n°2 : Présentation du rapport final (avant validation) de l'étude « Etat des lieux » du SAGE Cher aval

Cette partie est présentée par M. JACQUET et Mlle BAUDELLOT.

Une première intervention est réalisée par M. Gérard CAMY (*représentant de l'Association des Riverains de France*), au sujet du paquet Energie/Climat, des directives européennes sur les énergies renouvelables et de l'article L.211-1 du Code de l'Environnement. Il demande à ce que soit ajoutée dans le rapport une évaluation du potentiel énergétique possible pour tous les barrages.

M. JACQUET répond que le rapport s'appuie sur des études et des données disponibles.

M. CAMY ajoute que la partie sur le barrage de Châtres-sur-Cher (*usine du Boutet*) ne présente pas suffisamment les éléments concernant l'énergie.

M. JACQUET précise que les éléments sur le potentiel hydroélectrique présentés dans le rapport proviennent de l'étude SOMIVAL de 2007, sous maîtrise d'ouvrage Agence de l'Eau, estimée suffisante dans le cadre de l'état des lieux. Il ajoute que le Cher aval étant un territoire de plaine, l'hydroélectricité ne constitue pas en enjeu majeur pour le SAGE. Par ailleurs, le SDAGE impose que les SAGE mettent en œuvre des actions pour réduire le taux d'étagement. Une procédure de classement des cours d'eau au titre de la continuité écologique est également en cours. Les données sur les ouvrages proviennent des bases de données de référence de l'ONEMA et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Ce sont des données qui demanderont à être consolidées (*diagnostic des ouvrages*) dans le cadre d'une étude complémentaire par exemple.

M. Vincent VAUCLIN (*Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques*) rappelle que le SAGE Cher aval est le dernier SAGE du bassin versant du Cher, et qu'aucun des précédents SAGE n'a affiné les résultats de l'étude SOMIVAL, estimés suffisants (*même sur un territoire à relief plus marqué comme celui du Cher amont*). L'état des lieux doit se limiter à présenter des généralités sur la base de documents existants. Il s'agit d'identifier quels sont les réels sujets à enjeux.

M. CAMY évoque l'article L.211-1 du Code de l'Environnement (*la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau vise à assurer la valorisation de l'eau comme ressource économique, et doit permettre de satisfaire ou concilier les exigences de différents usages*). M. CAMY souhaite que les usages des ouvrages soient pris en compte.

M. VAUCLIN rappelle que les données sur les ouvrages proviennent de la BD ROE (*base de données « Référentiel des Obstacles à l'Écoulement »*), qui ne recense pas de manière exhaustive les usages associés à chaque ouvrage, mais uniquement leurs caractéristiques propres.

1) Méthode d'élaboration des SAGE

M. JACQUET débute la présentation en rappelant le déroulement des différentes phases d'élaboration des SAGE. GEO-HYD a été retenu pour les phases d'état des lieux (*compilation des données existantes*) et de diagnostic (*hiérarchisation des enjeux*) du SAGE Cher aval. Les phases suivantes sont l'élaboration d'un scénario tendanciel et la proposition de solutions alternatives sur les enjeux principaux, puis la rédaction d'un PAGD (*Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques*) et d'un règlement.

M. Jean-François MIGNOT (*représentant de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne*) intervient pour préciser que le SAGE n'a pas vocation à mettre en œuvre un programme d'actions, mais uniquement à rédiger un PAGD et un règlement, qui sont des documents juridiques. Ceux-ci permettent de « prouver » que le projet tient la route. La mise en œuvre des actions revient aux maîtres d'ouvrages locaux (*syndicats, etc.*).

M. Claude CHANAL (*Président du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais et Vice-président de la CLE*) prend la parole pour dire que l'ONEMA (*qui exerce par ailleurs des fonctions de Police de l'eau et de la pêche*) parle dans ses interventions de « sa propre boutique », mais qu'il « n'a pas tous les

droits » et que cette organisme doit travailler avec l'ensemble des autres acteurs, notamment les élus.

M. DE LESPINAY évoque sa participation au colloque des EPTB à Cholet les 25 et 26 novembre 2010, et cite un extrait d'un discours de M. Nicolas FORRAY (*Directeur de la DREAL de bassin*), qui indiquait notamment que les ouvrages ont un impact également sur la qualité des eaux, et qu'une amélioration significative de cette qualité peut intervenir suite au rétablissement de la continuité écologique, sans que l'arasement de tous les barrages soit l'unique solution.

M. Gérard BARACHET (*représentant de la FDAAPPMA du Cher*) indique que les SAGE doivent prendre en compte au minimum les éléments du SDAGE, mais que les SAGE doivent pousser la réflexion et les indications plus loin. Notamment concernant la continuité écologique, l'effet cumulatif des passes à poissons doit être intégré.

M. VAUCLIN fait noter que l'attaque précédente sur l'ONEMA est d'ordre politique. L'ONEMA n'a pas pour but d'attaquer les usages, c'est un établissement public qui contribue à l'application de la réglementation et a pour objectif l'atteinte du bon état des eaux préconisé par le SDAGE, en partenariat avec les acteurs, les collectivités et les citoyens.

2) Etat des lieux : axes de présentation

Mlle BAUDELOT expose les 3 axes suivis pour la présentation du rapport d'état des lieux : aspects quantitatifs (*ressource/prélèvements*), aspects qualitatifs (*rejets/qualité des eaux*) et aspects milieux et aménagements.

3) Etat des lieux : ressources superficielles et souterraines

Mlle BAUDELOT présente l'état des ressources sur le bassin.

M. CHANAL indique que les étiages du bassin sont très marqués, notamment sur le Cher sauvage.

Des précisions sont apportées par M. DE LESPINAY au sujet des modalités de gestion de la nappe du Cénomaniens, qui est en ZRE (*disposition 7C-5 du SDAGE*) : des objectifs de réduction de 20% des volumes prélevés ont été fixés dans la région tourangelle, une augmentation de la pression de prélèvement pouvant intervenir dans d'autres zones.

Concernant la gestion de la nappe du Cénomaniens, M. MIGNOT demande à ce que des précisions soient apportées dans le rapport (*description des piézomètres utilisés pour la gestion*). Il est signalé que la gestion des prélèvements n'entraînera pas la fermeture des captages existants.

M. JACQUET s'interroge sur la mise en œuvre de cette réduction de 20% des prélèvements dans la zone tourangelle.

M. DE LESPINAY explique que des reports sur les autres ressources sont nécessaires, et que la nappe alluviale de la Loire constitue une bonne alternative (*bonne qualité de l'eau, filtre naturel, bons débits, etc.*).

M. MAZURIER confirme en évoquant l'exemple de sa commune (*Saint-Avertin*) qui prélève dans une autre ressource que celle du Cénomaniens (*nappe alluviale du Cher*). Il existe également des interconnexions (*sécurisation des approvisionnements*) au réseau de Tours, qui effectue ses prélèvements dans la nappe alluviale de la Loire. L'interconnexion des réseaux dans la région tourangelle est actuellement un gros débat.

M. CHANAL ajoute que sur le versant Est, il existe aussi des forages allant à plus de 100 m de profondeur (*nappe profonde*).

M. MIGNOT indique que pour l'alimentation en eau potable, il est plus sécurisant d'avoir au moins 2 sources différentes d'approvisionnement.

4) Etat des lieux : prélèvements

Dans la continuité des échanges, l'état des prélèvements du bassin est précisé par Mlle BAUDELLOT.

M. Grégoire RICOU (*FDAAPPMA de l'Indre-et-Loire*) intervient pour dire que l'analyse des prélèvements en 2007, année exceptionnelle en matière de précipitations, ne reflète pas la répartition réelle des prélèvements entre les 3 usages principaux (*AEP/industrie/irrigation*). La chronique de 1998 à 2007 met en évidence la fluctuation des prélèvements agricoles, alors qu'une tendance à la baisse des prélèvements pour l'AEP et pour l'industrie est observée. Il demande à ce que la présentation de la répartition des prélèvements soit améliorée.

M. BARACHET ajoute qu'il faut préciser que les prélèvements agricoles sont concentrés sur la période d'étiage (*prélèvements pour l'irrigation*).

M. DE LESPINAY rappelle les chiffres de l'IFEN sur les consommations nettes par les différents usages et le caractère impactant de l'agriculture sur la ressource en eau, l'AEP et l'industrie restituant une partie de la ressource au cours d'eau.

M. RICOU souligne l'existence d'enjeux quantitatifs sur le territoire.

M. BARACHET apporte des éléments concernant le SAGE Cher amont et la révision à la baisse des débits objectifs d'étiage (*DOE*) aux points nodaux.

M. MIGNOT explique que les DOE aux points nodaux ont été revus à la baisse dans le nouveau SDAGE suite à l'abandon du projet de barrage de Chambonchard pour le soutien des étiages du Cher (*les premiers DOE fixés prenaient en compte ce projet qui n'a finalement pas été réalisé*).

M. JACQUET ajoute que les objectifs restent donc cohérents aux points nodaux, et que le respect des objectifs en amont permet la satisfaction des objectifs en aval à Selles-sur-Cher.

M. DE LESPINAY insiste sur le problème global de la gestion quantitative, qui est la diminution globale du volume d'eau dans les cours d'eau. Il prend l'exemple du bief de Chenonceau qui, à l'origine (*avant la construction des barrages*), était en eau. Il y a si peu d'eau aujourd'hui car les bassins sont surexploités.

Ces discussions montrent l'intérêt d'une relation inter-SAGE (*avec le Cher amont en particulier*) pour assurer la cohérence à l'échelle du bassin versant du Cher.

5) Etat des lieux : milieux naturels

M. Paul LACOULOUMERE (*DDT de l'Indre*) indique que le zonage des ZNIEFF est en cours de modification.

Mlle BAUDELLOT poursuit la présentation pour traiter des aspects qualitatifs.

6) Etat des lieux : qualité – rejets industriels

M. JACQUET apporte des éléments complémentaires au sujet de l'assainissement industriel. Les données sur les rejets industriels sont collectées selon une logique « ICPE », et non pas « DCE ».

M. CAMY indique qu'une usine est présente à Thénieux (SPCH : Société des Produits Chimiques d'Harbonnières, produits chimiques et fabrication de sels de métaux) et qu'elle n'apparaît pas dans l'état des lieux.

7) Etat des lieux : qualité – pressions d'origine agricole

Les pressions d'origine agricole n'ont pas été évaluées dans le cadre de l'état des lieux, une analyse type bilan CORPEN sera menée lors de la phase de diagnostic, basée sur les secteurs prioritaires pour les nitrates (*zones vulnérables*). Les seules données agricoles exhaustives sont celles provenant du RGA (*Recensement Général de l'Agriculture*), et le dernier recensement actuellement disponible date de 2000. Ces données datent de 10 ans et des évolutions considérables ont eu lieu depuis, il faut donc les analyser avec précaution.

La DRAAF a indiqué que le recensement 2010 est en cours et que les données devraient être mises à disposition au cours du 1^{er} semestre 2011. Ce dernier sera si possible utilisé pour le diagnostic afin d'évaluer la pression agricole diffuse sur la qualité de l'eau.

M. MAZURIER préconise d'attendre les données 2011 pour poursuivre l'analyse des pressions agricoles, pour qu'on ne puisse pas nous le reprocher par la suite.

A défaut, Mme Corinne GUILLO (*Chambre d'Agriculture de l'Indre-et-Loire*) propose d'utiliser les données PAC (RGP) qui sont fournies tous les ans (*les données 2009 sont disponibles*). Elle déconseille fortement une analyse plus approfondie des données du RGA 2000 qui seront contestables.

M. JACQUET rappelle par ailleurs les limites des données PAC, à utiliser en dernier recours : ce sont des données payantes à demander à l'ASP (*Agence de Services et de Paiement*), et non exhaustives (*ne concerne pas l'ensemble des cultures, quelles données sur l'élevage ?*). Le RGA est une base plus précise et complète.

8) Etat des lieux : qualité – PCB

M. CAMY évoque un arrêté pris dans le département du Cher concernant la contamination par les PCB et l'interdiction de la pêche.

M. BARACHET précise qu'une pollution par les PCB a été observée à Montluçon. Des analyses ont montré que les sédiments situés à 60 km à l'aval (*barrage de Bigny*) ne contenaient pas de PCB. Il ajoute que la pêche n'est pas interdite, mais qu'il est seulement recommandé ne pas consommer certains poissons.

9) Etat des lieux : qualité – phytosanitaires

M. Jean-Jacques ROUSSEAU (*représentant de la MISE de Loir-et-Cher*) rappelle l'existence du plan Ecophyto 2018 mis en place pour réduire l'usage des phytosanitaires. Il indique que les collectivités et les particuliers sont aussi concernés (*pas seulement les usages agricoles*) et que des initiatives sont lancées (« *Zéro phyto* ») avec des démarches de sensibilisation et de mise en œuvre de techniques alternatives.

M. CHANAL ajoute que ce type de démarche est une action forte des Pays et qu'elle a été initiée sur son territoire par le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, en partenariat avec la FREDON (*Fédération Régionale de Défense et de lutte contre les Organismes Nuisibles*) et SNE (*Sologne Nature Environnement*).

M. DE LESPINAY confirme les initiatives des collectivités, d'autres structures (*ferroviaires*) devraient également se sentir concernées. Mais les phytosanitaires à usage agricole restent majoritaires.

10) Etat des lieux : milieux – état des cours d'eau

Les aspects « milieux et aménagements » sont présentés.

M. RICOU émet une remarque sur la cartographie des milieux. Celui-ci indique que la partie du Cher en aval de Tours est bien différente de celle en amont. Des variations significatives sont observées en termes d'indicateurs de qualité. Ces variations n'apparaissent pas dans les cartes proposées.

M. JACQUET indique que le REH permet d'avoir des indications sur l'état des cours d'eau par tronçon, mais il est nécessaire d'intégrer en plus l'impact cumulé des ouvrages. Des migrateurs sont observés à l'aval. Il ne faut pas étudier la rivière uniquement à l'échelle des tronçons mais envisager le linéaire dans sa globalité.

M. DE LESPINAY fait remarquer que le Cher en aval de Savonnières présente une diversité et une amélioration du milieu (*contrairement aux secteurs chenalisés*) qu'il faut souligner.

M. RICOU demande pourquoi le compartiment « débit » est en rouge au niveau de Tours (REH). Une des explications possibles est l'impact du barrage de Rochepinard.

M. JACQUET souligne les limites/biais de la méthode REH (*part d'interprétation des agents de l'ONEMA sur le terrain, limites départementales des observations*).

M. MIGNOT relativise ces échanges en insistant sur l'importance de l'évaluation de l'état écologique. Une actualisation et des corrections seront apportées dans ce cadre.

M. CAMY s'interroge sur la description des ouvrages (*ouvrage de Châtres : « barrage mobile avec vannes »*). Il précise que la franchissabilité n'est pas celle donnée dans le rapport, les vannes étant actuellement ouvertes. Il insiste sur la nécessité d'avoir une base de données complète sur les ouvrages et de préciser les connaissances.

M. CAMY évoque la nécessité pour la CLE de se saisir de la problématique du classement des cours d'eau au titre de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement, comme la loi le prévoit.

M. LAUNAY indique qu'en aucun cas la loi ne prévoit que la CLE effectue le classement des cours d'eau. L'article R214-110 du Code de l'Environnement indique que le préfet de département établit un avant-projet de liste en concertation avec les représentants des usagers de l'eau, les fédérations de pêche, les associations de protection de l'environnement et les CLE des SAGE approuvés.

M. LACOULOUMERE indique que les Présidents de CLE, même des SAGE en cours d'élaboration, ont été invités à ces réunions de concertation, et qu'à la suite de l'étude de l'impact, une période de consultation des CG et des CLE aura lieu.

(Afin de compléter cette partie, quelques précisions : l'article R214-110 du Code de l'Environnement prévoit uniquement, à la suite de l'étude de l'impact, une consultation des CG et des EPTB, ainsi qu'un avis du comité de bassin. Une circulaire de 2009 a proposé l'ajout des CR à la liste des instances consultées, notamment en cohérence avec la Trame Verte et Bleue et la définition des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique, et le comité de bassin Loire-Bretagne a proposé une consultation des CLE.)

M. LESPINAY évoque l'étude impact sur les cours d'eau qui doit être réalisée dans cette procédure de classement, et signale que, pour cette analyse, le scénario de référence est celui de la situation

actuelle (*en considérant les rivières « réservées » et « classées » L.432-6 existants*). En d'autres termes, l'étude de l'impact portera uniquement sur les cours d'eau ajoutés et supprimés.

M. RICOU indique que le Filet n'est pas proposé sur la liste 2 en 2011 pour le département 37.

M. Jean-Pierre RABIER (*représentant de l'ASME 41*) demande quelles sont les dates fixées pour l'échéance de cette procédure.

M. DE LESPINAY répond que la procédure sera finalisée en 2012 et que la date d'application est 2014.

11) Zones humides

La suite de la présentation est assurée par M. JACQUET. Il expose tout d'abord la méthodologie d'identification des zones humides (ZH) potentielles.

M. MIGNOT signale que l'Indice Beven-Kirkby permet de recenser principalement les ZH alluviales comme celles du Cher. Il existe des ZH qui ont été très altérées et détruites dans le passé (*ZH du bassin du Fouzon par exemple*). Elles avaient des fonctionnalités, il faut maintenant agir et trouver un moyen de restaurer ces fonctionnalités par des aménagements. La pollution par les nitrates sur le bassin du Fouzon est probablement un témoin de l'altération du rôle tampon joué auparavant par les ZH.

M. JACQUET rappelle la difficulté d'évaluer ces fonctionnalités.

Selon M. MIGNOT, l'enjeu fondamental est de retrouver une protection de ces zones.

M. DE LESPINAY indique que des fiches d'aide à la lecture du SDAGE sont parues, et que l'une d'elle évoque l'évaluation des fonctionnalités des ZH, en application de la disposition 8B-2 du SDAGE. Ces fiches d'aide à la lecture sont disponibles en téléchargement sur le site de la DREAL de bassin à l'adresse suivante :

http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=242.

M. CHANAL ajoute que des mesures agro-environnementales (MAE) ont été contractualisées sur les prairies humides de la « vallée du Fouzon » (*zone Natura 2000*).

12) Entretien

Le nombre d'entretiens réalisés et la liste des entretiens qui restent à réaliser sont rapportés ci-dessous :

39 entretiens sur site sur 40

• MISE 41

5 entretiens téléphoniques sur 20

• CDA 18	• Représentant des irrigants
• CCI 41	• Syndicat d'aménagement des rivières du Modon et du Trainefeuilles
• Chambre des Métiers et de l'Artisanat	• Syndicat Intercommunal d'assainissement de la vallée du Renon
• CG 18	• Syndicat Intercommunal des Eaux de la région de Saint-Christophe-en-Bazelle
• CRPF Centre	• Syndicat Mixte du Pays Loire-Touraine
• Fédération de chasse	• UNICEM Centre
• GREPPES Centre	
• Les Amis du Cher canalisé	
• MISE 18	

Les entretiens réalisés ont fait l'objet d'un compte-rendu confidentiel remis à l'animateur du SAGE, M. LAUNAY, en un unique exemplaire. Voici la liste des entretiens effectués sur site :

- Conseil Régional Centre
- Conseil-Général de l'Indre (CG 36)
- Conseil Général d'Indre-et-Loire (CG 37)
- Conseil Général du Loir-et-Cher (CG 41)
- Communauté d'Agglomération Tour(s)Plus (37)
- Communauté de Communes Val de Cher Saint-Aignan (41)
- Commune de Varennes-sur-Fouzon - Communauté de communes Chabris - Pays de Bazelle (36)
- Régie AEP Saint-Avertin (37)
- Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la région de Graçay (SIAEPA de la région de Graçay – 18)
- Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération de Montrichard (SIAAM - 41)
- Syndicat Intercommunal pour la gestion de l'assainissement autonome dans l'Indre (36)
- Syndicat Intercommunal pour l'entretien et l'exploitation du Cher canalisé en Indre-et-Loire (37)
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Lit du Cher (SIMALC - 41)
- Syndicat Intercommunal du Canal de Berry (41)
- Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bavet et de ses affluents (41)
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Fouzon (41)
- Syndicat Intercommunal du Val de Cher (36 et 41)
- Syndicat intercommunal d'assainissement de la Vallée du Fouzon (36)
- Syndicat d'assainissement des Vallées du Nahon et de la Céphons (36)
- Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire (CDA 37)
- Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher (CDA 41)
- Chambre d'Agriculture de l'Indre (CDA 36)
- Fédérations de Pêche du Loir-et-Cher (41) et du Cher (18)
- Fédération de Pêche de l'Indre (36)
- Fédération de Pêche d'Indre-et-Loire (37)
- Nature Centre

- Comité Régional du Tourisme de la Région Centre
- Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry (36)
- Syndicat du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais (41)
- Comité Régional du Centre de Canoë-Kayak (CRCCK)
- Centrale hydroélectrique du Boutet – Moulin de Châtres-sur-Cher (41)
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne – délégation Centre-Loire
- Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL Centre)
- Direction Départementale des Territoire d'Indre-et-Loire (DDT 37)
- Direction Départementale des Territoire de l'Indre (DDT 36)

Voici la liste des 5 entretiens effectués par téléphone :

- Observatoire Economique d'Indre-et-Loire
- Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre
- UFC – Que Choisir
- LOGRAMI
- Syndicat d'aménagement de la Rennes

13) Données et études complémentaires

M. CAMY intervient pour demander à ce que le potentiel énergétique soit plus développé dans le rapport.

M. JACQUET présente les propositions d'études complémentaires :

- Pré-localisation des zones humides : obligation liée au SDAGE ;
- Inventaire des ouvrages ;
- Propriété et maîtrise d'ouvrage sur le Cher ;
- Développement touristique.

Sur ce dernier point, M. CHANAL indique que le potentiel touristique se concentre autour du projet du Cher à vélo.

M. JACQUET confirme ces propos en indiquant que c'est un projet efficace, facile à mettre en œuvre, avec des retombées financières certaines, contrairement à l'activité de navigation qui nécessite des coûts d'investissement et de fonctionnement plus élevés, ce qui peut être problématique.

14) Diagnostic : organisation des groupes de travail

M. JACQUET rappelle l'organisation proposée pour les groupes de travail : organisation en 3 commissions géographiques (*Cher canalisé, Cher sauvage, Fouzon/Modon*).

M. DE LESPINAY approuve cette proposition et ajoute l'importance de réaliser un retour du travail de chaque groupe.

M. CAMY préfère une organisation thématique, permettant de faire appel à des spécialistes.

Les membres du Bureau approuvent l'organisation en commissions géographiques.

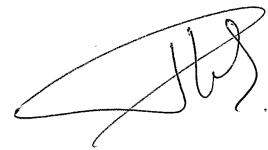
M. JACQUET précise que l'inscription et la participation à ces groupes restent libres.

M. LESTOQUOY remercie l'ensemble des personnes présentes et les invite à faire remonter leurs réactions à M. Adrien LAUNAY (*animateur du SAGE Cher aval*), qui les centralisera et les fera suivre à la société GEO-HYD.

La date limite du 7 janvier 2011 pour le retour des corrections par écrit à l'animateur du SAGE est évoquée. Après concertation, la date finalement retenue est le 14 janvier 2011, ce qui laisse 2 semaines entières après les vacances de Noël.

L'ordre du jour étant épuisé, M. LESTOQUOY lève la séance.

**Le Président de la Commission Locale de l'Eau
du SAGE Cher aval,
M. Pierre LESTOQUOY**



Annexe 1 : Liste de présence Bureau

Etaient présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

- M. Pierre LESTOQUOY, Président de la CLE du SAGE Cher aval et Conseiller Municipal de Larçay (37),
- M. Claude CHANAL, Vice-président de la CLE et Président du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais (41),
- M. Jean-Louis CHERY, Adjoint au Maire de Francueil (37),
- M. Bernard DOYEN, Président du SICALA du Loir-et-Cher,
- M. Pierre MAZURIER, représentant de la Régie Eau Potable de St-Avertin (37).

Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées

- M. Jérôme DOMAGALA, membre de la Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher,
- M. Gérard CAMY, membre de l'Association des Riverains de France,
- M. Jacky CHIQUET, membre de l'UFC – Que Choisir du Loir-et-Cher,
- M. Michel CHAUVIN, représentant de l'UNICEM Centre,
- M. Josselin DE LESPINAY, représentant de l'Association Nature Centre,
- M. Gérard BARACHET, représentant de la FDAAPPMA du Cher (*membre associé*),
- M. Jean-Pierre RABIER, représentant de l'Association de Sauvegarde des Moulins à Eau du Loir-et-Cher (*membre associé*).

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

- M. Giovanni PHILIPPE, représentant de la MISE de l'Indre,
- M. Jean-Jacques ROUSSEAU, représentant de la MISE de Loir-et-Cher,
- M. Jean-François MIGNOT, représentant de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Etaient excusés :

- M. Serge PINAULT, Vice-président de la CLE et Conseiller Général de l'Indre,
- M. Serge PERROCHON, Vice-président de la CLE et Maire de Nohant-en-Graçay (18),
- M. Michel MEUSNIER, Maire de Varennes-sur-Fouzou (36),
- M. Claude BLOCQUET-VOISIN, Vice-président du Syndicat Intercommunal du Canal de Berry,
- M. Jean-Louis LACROIX, membre de l'Association des Producteurs Autonomes Centre et Moyenne Loire,
- M. Dany LECOMTE, Chef de la DISEN de l'Indre-et-Loire,
- M. Philippe CARRE, représentant de la DREAL Centre.

Etaient absents :

- M. Alain PERSILLET, Maire de Meusnes (41),
- M. Jean-Marie SIMON, Président du Syndicat Intercommunal du Val du Cher.

Annexe 2 : Liste de présence Comité Technique

Etaient présents :

- FDAAPPMA de l'Indre-et-Loire (M. Grégoire RICOU),
- FDAAPPMA de Loir-et-Cher (Mme Isabelle PAROT),
- ONEMA DiR 4 (M. Vincent VAUCLIN),
- Conseil Général de Loir-et-Cher (M. Jacques BRACONNIER),
- Conseil Général de l'Indre-et-Loire (Mme Véronique SERAN),
- DREAL Centre (M. Adrien ALBER),
- DDT de l'Indre (M. Paul LACOULOUMERE),
- Chambre d'Agriculture de l'Indre-et-Loire (Mme Corinne GUILLO).

Etaient excusés :

- Conseil Général de l'Indre (M. Christophe LUMET),
- Conseil Général du Cher (Mme Christelle LESPRIT),
- Nature Centre (M. Jonathan BOURDEAU-GARREL),
- DDT de Loir-et-Cher (M. Vincent DORDAIN),
- DDT de l'Indre-et-Loire (M. Aymeric LORTHOIS),
- Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher (Mme Isabelle HALLOIN),
- Chambre d'Agriculture du Cher (M. Benoît LOUCHARD).

Etaient absents :

- FDAAPPMA de l'Indre (M. Bruno BARBEY),
- Conseil Régional du Centre (M. Géraud DE SAINT ALBIN),
- Comité Régional du Centre de Canoë-Kayak (M. Paul-Emile VERNADET),
- DDT du Cher (M. Luc FLEUREAU),
- Chambre d'Agriculture de l'Indre (M. Michel LAFRECHOUX).

Participaient également à la réunion :

- M. Jean-Marc NORBERT, Directeur du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais (41),
- M. Arnaud JACQUET, Société GEO-HYD, Directeur de projet,
- Mlle Claire BAUDELLOT, Société GEO-HYD, Chef de projet remplaçante,
- M. Adrien LAUNAY, animateur du SAGE Cher aval et chargé de mission à l'Etablissement public Loire.